
**Acier et produits en acier — Position
et préparation des échantillons et
éprouvettes pour essais mécaniques**

*Steel and steel products — Location and preparation of samples and
test pieces for mechanical testing*

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



Numéro de référence
ISO 377:2017(F)

© ISO 2017

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2017, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Prescriptions générales	2
4.1 Essai représentatif	2
4.2 Identification des produits-échantillons, des échantillons, des ébauches et des éprouvettes	2
5 Préparation des échantillons et choix des éprouvettes	3
5.1 Choix et dimensions des échantillons et position des éprouvettes	3
5.2 Orientation des axes des éprouvettes	3
5.3 État et séparation des échantillons	4
5.3.1 Généralités	4
5.3.2 Essai à l'état de livraison	4
5.3.3 Essai dans l'état de référence	4
6 Préparation des éprouvettes	5
6.1 Découpage et usinage	5
6.2 Traitement thermique de référence	5
Annexe A (normative) Position des échantillons et des éprouvettes	6

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 17, *Acier*, sous-comité SC 20, *Conditions générales techniques de livraison, échantillonnage et méthodes d'essais mécaniques*.

Cette quatrième édition annule et remplace la troisième édition (ISO 377:2013), dont elle constitue une révision mineure pour corriger la [Figure A.13](#) b.

Acier et produits en acier — Position et préparation des échantillons et éprouvettes pour essais mécaniques

1 Domaine d'application

Le présent document définit les exigences relatives à l'identification, à la position et à la préparation des échantillons et éprouvettes destinés aux essais mécaniques des profilés, barres, fils machine, et produits plats et tubulaires en acier, tels que définis dans l'ISO 6929. Par accord à la commande, le présent document peut également s'appliquer à d'autres produits métalliques. Elle n'est pas applicable aux essais non destructifs. Ces échantillons et éprouvettes sont à utiliser dans les essais effectués conformément aux méthodes prescrites dans la norme de produit ou, en absence de celle-ci, dans la norme d'essai.

Lorsque les exigences de la commande ou de la norme de produit diffèrent de celles données dans le présent document, les exigences définies à la commande ou prescrites dans la norme de produit s'appliquent.

2 Références normatives

Les documents suivants cités dans le texte constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 3785, *Matériaux métalliques — Désignation des axes des éprouvettes en relation avec la texture du produit*

ISO 6929, *Produits en acier — Vocabulaire*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et les définitions de l'ISO 6929 ainsi que les suivants, s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>
- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <http://www.iso.org/obp>

3.1

unité de réception

nombre de pièces ou tonnage de produits à accepter ou à refuser ensemble, sur la base de contrôles à effectuer sur les produits-échantillons conformément aux spécifications de la norme de produit ou aux prescriptions de la commande.

Note 1 à l'article: Voir la [Figure 1](#).

3.2

produit-échantillon

élément (par exemple barre, tôle, bobine) choisi pour contrôle et/ou essai.

Note 1 à l'article: Voir la [Figure 1](#).

3.3 échantillon

quantité suffisante de matière prélevée dans le produit-échantillon en vue de la confection d'une ou plusieurs éprouvette(s).

Note 1 à l'article: Voir la [Figure 1](#).

Note 2 à l'article: Dans certains cas, l'échantillon peut être le produit-échantillon lui-même.

3.4 ébauche

partie de l'échantillon ayant subi un traitement mécanique, pour la confection d'une éprouvette.

Note 1 à l'article: Voir la [Figure 1](#).

3.5 éprouvettes

partie de l'échantillon ou de l'ébauche, de dimensions définies, usinée ou non, amenée à l'état voulu pour subir un essai déterminé.

Note 1 à l'article: Voir la [Figure 1](#).

Note 2 à l'article: Dans certains cas, l'éprouvette peut être l'échantillon ou l'ébauche.

3.6 état de référence

état d'un échantillon, d'une ébauche ou d'une éprouvette ayant subi un traitement thermique afin qu'il représente l'état final prévu du produit.

Note 1 à l'article: Dans certains cas, l'échantillon, l'ébauche ou l'éprouvette sont appelés respectivement «échantillon de référence», «ébauche de référence» ou «éprouvette de référence».

4 Prescriptions générales

4.1 Essai représentatif

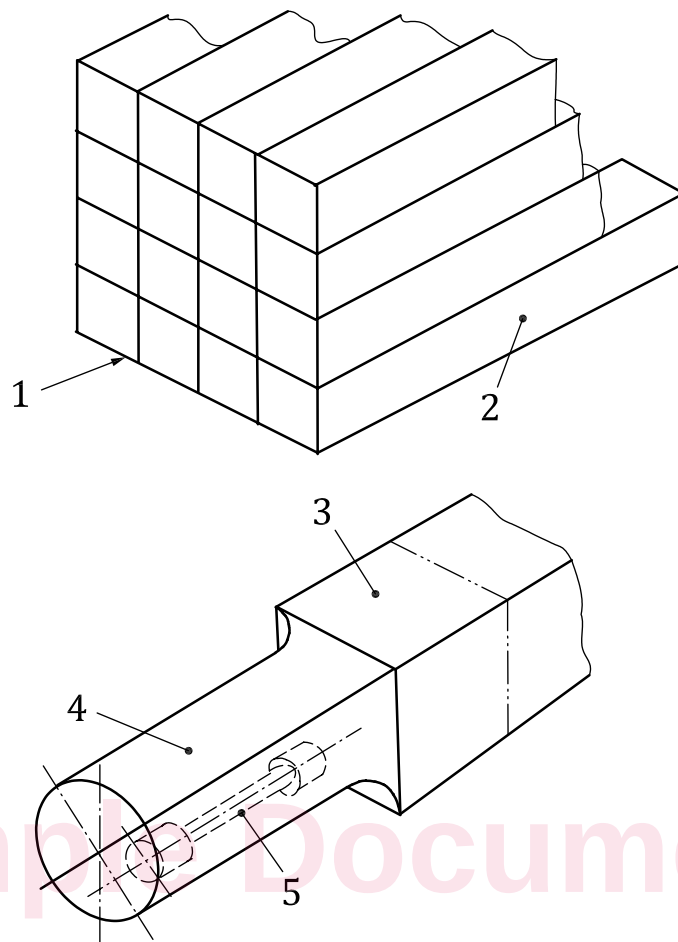
L'échantillon, les ébauches et éprouvettes, choisis conformément à l'[Annexe A](#) doivent être considérés comme étant représentatifs du produit.

NOTE Comme résultat du processus de leur fabrication, c'est-à-dire l'élaboration, la coulée, le formage à chaud et/ou à froid, le traitement thermique, etc., les produits en acier ne sont pas homogènes. Les caractéristiques mécaniques des échantillons prélevés à différents endroits du produit peuvent être différentes.

4.2 Identification des produits-échantillons, des échantillons, des ébauches et des éprouvettes

Les produits-échantillons, échantillons, ébauches et éprouvettes doivent être repérés afin d'assurer la traçabilité entre le produit d'origine et leur position et leur orientation dans ce produit. A cet effet, si, au cours de la préparation de l'échantillon, de l'ébauche et/ou des éprouvettes, la suppression des repères ne peut être évitée, le report de ces repères doit être effectué avant que les repères existants soient supprimés ou dans le cas d'un équipement de préparation automatique avant que l'éprouvette soit retirée de la machine. Dans le cas d'un contrôle spécifique, et à la demande de l'acheteur, le report des repères doit être effectué en présence du représentant de ce dernier.

Dans le cas de systèmes de préparation et d'essais totalement automatiques et en continu, le repérage des échantillons, des ébauches et des éprouvettes n'est pas nécessaire si un système approprié de contrôle existe et qu'il définit clairement les modes opératoires à suivre en cas de défaillance du système.



Légende

- 1 unité de réception (3.1)
- 2 produit-échantillon (3.2)
- 3 échantillon (3.3)
- 4 ebauche (3.4)
- 5 éprouvettes (3.5)

Figure 1 — Exemples de termes définis à l'Article 3

5 Préparation des échantillons et choix des éprouvettes

5.1 Choix et dimensions des échantillons et position des éprouvettes

L'échantillon doit être choisi de façon que l'éprouvette puisse être positionnée comme indiqué à l'Annexe A. Les dimensions de l'échantillon doivent être suffisantes pour permettre le prélèvement des éprouvettes nécessaires à l'exécution des essais prescrits, et de tout autre contre-essai qui peut être nécessaire.

5.2 Orientation des axes des éprouvettes

L'orientation des axes de l'éprouvette par rapport à la direction principale de corroyage doit être celle prescrite dans la norme de produit appropriée ou spécifiés à la commande. La désignation des axes de l'éprouvette doit être conforme à l'ISO 3785.